



CONDITION GENERAL DU REGLEMENT

Dans le cadre de la journée du, sur le circuit de
je soussigné(e) M demeurant à

dégage le circuit et l'organisateur de toute responsabilité au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage, quel qu'il soit, à un tiers, un usager, un salarié du circuit et de l'organisateur, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare également :

- Etre en bonne santé.
- N'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit.
- Avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales.
- Plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit.
- Etre titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule utilisé ou d'un Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM).
- Avoir pleine et entière conscience des risques normaux inhérents au pilotage moto sur circuit fermé et en accepter pleinement les conséquences en cas d'accident responsable ou non responsable.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre du circuit et de l'organisateur dès lors que :

- Je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit.
- Ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par le circuit.

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement du circuit.

Moto France Racing ne peut être tenu responsable des accidents dont pourraient être victimes les pilotes ou accompagnateurs (tant au niveau corporel que matériel) et des vols qui surviendraient pendant la manifestation.

Moto France Racing se réserve le droit d'exclure tout pilote ne respectant pas les règles de sécurité (sans remboursement de sa journée) ou d'imposer à un participant de changer de niveau.

Moto France Racing rappelle :

- Que les dorsales sont obligatoires. (possibilité de location ou vente) Tous pilotes se présentant sans cette sécurité se verra refuser l'accès sur la piste.

Que les combinaisons 2 pièces doivent être attachées ensemble par une fermeture éclair obligatoirement !

- Que l'âge minimum pour rouler est de 14 ans pour les 125 cc et 16 ans pour les 250 cc et plus.

- Que l'assurance responsabilité civile est incluse dans le prix de la journée et ne couvre que les dommages subis par un participant en cas de faute prouvée d'un tiers survenu dans l'enceinte du circuit et ne résultant pas des risques normaux inhérents à la pratique sportive.

- En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé. (Seule la neige ou une piste verglacée peuvent annuler ou reporter la journée)

- Remboursement ou report de date possible jusqu'à 29 jours avant la date réservée. (sachant que nous encaissons votre chèque 30 jours avant la date de roulage) Sauf circuit LFG, encaissé après le roulage.

- Seules les personnes malades ou hospitalisées pourront se faire rembourser le roulage dans le mois en cours. (nous fournir les certificats attestants l'impossibilité de vous déplacer et conduire une moto).

- Tous les pilotes licenciés (FFM) ne pourront pas prétendre à l'assurance individuelle sur la piste, elle est exclusivement réservée et souscrite d'office pour les non licenciés. (Cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels, uniquement le corporel).

- Que la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré à l'année par son propriétaire y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.

- Que le pilote doit prendre réellement conscience des risques importants qu'il prend par cette pratique sportive.

- En cas de dommages corporels (assurance individuelle accident) Vous êtes assurés dans le prix de la journée.

- Capital décès : 25 000 Euros

- Capital invalidité permanente : 37 500 Euros

- Garantie frais médicaux suite à un accident : 2 500 Euros

Le petit conseil :

On constate que les chutes les plus fréquentes se font sur les premiers tours de piste, chauffez bien vos pneus avant de prendre une allure soutenue.

NOM / Prénom / Signature obligatoire (avec mention lu et approuvé)